



Commune de Champeaux
(Ille-et-Vilaine)

DELIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 10/09/2026

DELIB-2026-41

DÉCISION MODIFICATION N°1 – BUDGET COMMUNE 24099

Date de convocation :

04/09/2026

Envoyé en préfecture le 16/09/2026

Reçu en préfecture le 16/09/2026

Publié le

ID : 035-213500523-20260916-DELIB_2026_41-DE

L'an deux mille vingt-six, le dix du mois de septembre le conseil municipal de Champeaux, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence du Maire, Mme BELLOIR Fabienne.

Etaient présents : Mme BELLOIR Fabienne, M. SIMON Jean-Pierre, Mme RINNERT Pascale, Mme BARDOU Ludivine, M. BEAULIEU Denis, Mme BORDAGE Martine, Mme BRETON Claire, M. FOUCHER Grégoire, M. GARDAN Éric, M. MAIGNAN Olivier, M. NURY Vincent, PHILIPPE Marion, Mme VALLIER Lolita

Etaient excusés (ayant donné procuration) : M. BOUVET Rémy à M. Grégoire FOUCHER, M. CHAVOUTIER Isaïe à Mme Fabienne BELLOIR

Était absent : Mme PHILIPPE Marion

A été nommée comme secrétaire de séance : M. FOUCHER Grégoire

Madame Le Maire informe les membres du Conseil Municipal qu'il y a nécessité de réajuster la prévision budgétaire pour les amortissements,

Il convient de prendre une décision budgétaire modificative qui est la suivante :

Le montant de première affectation budgétaire indicative qui est la suivante :

Section d'investissement							
Dépenses				Recettes			
Chapitre	Article	Libellé	Montant de la DM	Chapitre	Article	Libellé	Montant de la DM
				020	2804182	Amortissement des subventions d'équipt versées	710,00 €
				021		Virement de la section de fonctionnement	-710,00 €
TOTAL DÉPENSES D'INVESTSSEMENT			0,00 €	TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT			0,00 €
Section de fonctionnement							
Dépenses				Recettes			
Chapitre	Article	Libellé	Montant de la DM	Chapitre	Article	Libellé	Montant de la DM
023		Virement à la section d'investissement	-710,00 €				
042	681	Dotations aux amortissements	710,00 €				
TOTAL DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT			0,00 €	TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT			0,00 €

Après en avoir délibéré, vu l'exposé du Maire, Le Conseil Municipal, à l'unanimité :
ACCEPTE les propositions de Madame Le Maire dans les conditions exposées ci-dessus.

Ainsi délibéré le dix septembre deux mille vingt-six,
Ont signé au registre les membres présents.

Pour extrait certifié conforme

Fait à CHAMPEAUX,

Le Maire

Fabienne BELLOIR

Le secrétaire de séance

Grégoire FOUCHER